

**Consultation sur l'avenir de l'eau de Montréal**

**Pour une gestion des eaux tournée  
vers l'avenir**

---

Mémoire présenté à la Commission sur l'eau, l'environnement, le  
développement durable et les grands parcs de la ville de Montréal.

29 septembre 2023

# SOMMAIRE

---

L'Ordre des ingénieurs du Québec salue la volonté de la Ville de Montréal de se doter d'une nouvelle stratégie de l'eau, la dernière étant échuée depuis 2020.

L'Ordre propose différentes pistes d'actions dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'eau afin de lutter contre le déficit de maintien des actifs et le gaspillage de l'eau en plus de faire face aux défis de l'adaptation aux changements climatiques. Ces différentes propositions et recommandations pourraient être mises en place par la Ville de Montréal dans le cadre de sa prochaine stratégie sur l'eau.

Considérant les liens étroits entre l'exercice de l'ingénierie et le développement durable, l'Ordre porte un intérêt certain aux législations et règlementations en matière environnementale.

L'Ordre estime que la gestion des eaux est un enjeu important pour la protection du public tout comme pour l'environnement et les actions posées aujourd'hui pourront avoir un effet durable sur cette question.

# SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

---

## **Recommandation n° 1**

Réunir ses partenaires municipaux et d'autres paliers de gouvernement dans le but de trouver une solution pérenne et durable aux financements des infrastructures d'eau.

## **Recommandation n° 2**

S'assurer qu'un plan de rattrapage du déficit de maintien des actifs soit en place et qu'il identifie les infrastructures névralgiques et les interventions prioritaires à apporter à son réseau.

## **Recommandation n° 3**

Constituer un comité scientifique qui aurait la mission de faire des recommandations afin de rendre les normes de construction plus adaptées pour lutter contre les effets des changements climatiques.

## **Recommandation n° 4**

Mettre en place des mesures visant à encourager la mise à niveau des canalisations et des appareils de plomberie défectueux du domaine privé.

## **Recommandation n° 5**

Examiner l'ensemble des moyens d'action à sa disposition afin d'augmenter l'infiltration des eaux de pluie sur les terrains privés et publics.

## **Recommandation n° 6**

Mettre en place des initiatives pour encourager la récupération et la réutilisation des eaux de pluie.

# TABLE DES MATIÈRES

---

SOMMAIRE .....	1
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	2
TABLE DES MATIÈRES .....	3
L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.....	4
INTRODUCTION .....	5
COMMENTAIRES.....	6
Maintien des actifs .....	6
Révision des normes de construction et d'entretien des infrastructures.....	7
Remplacement et mise à niveau des infrastructures afin de limiter les fuites.....	9
Réduction des surfaces imperméables.....	9
Récupération et utilisation des eaux de pluie .....	10
CONCLUSION .....	11

# L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

---

L'Ordre des ingénieurs du Québec a eu 100 ans en 2020. Il regroupe plus de 72 000 membres et personnes candidates à la profession d'ingénieur de toutes les disciplines du génie, à l'exception du génie forestier. Il a pour mission d'encadrer l'exercice de l'ingénierie et de soutenir le développement de la profession afin d'assurer la protection du public. L'Ordre est devenu le premier ordre professionnel carboneutre en 2022.

En misant sur la prévention et l'accompagnement, l'Ordre vise à ce que les ingénieures et les ingénieurs répondent aux plus hauts standards de compétence. À cette fin, l'Ordre :

- encadre l'accès à la profession par des examens d'entrée et par le programme d'accès à la profession d'ingénieur;
- applique un processus rigoureux mais rapide d'intégration à la profession des personnes formées en génie à l'extérieur du Québec;
- réalise annuellement près de 3 000 inspections auprès de ses membres, auxquelles s'ajoute l'envoi de plus de 2 500 questionnaires d'autoévaluation;
- s'assure du respect des exigences de formation obligatoire par les ingénieures et ingénieurs et offre lui-même un certain nombre de formations et d'outils d'information pour soutenir la pratique;
- veille au respect par les membres et les personnes candidates à la profession d'ingénieurs de leurs obligations déontologiques.

# INTRODUCTION

---

La protection de l'environnement, des personnes et des biens est au cœur des obligations professionnelles des ingénieures et des ingénieurs telles que définies par le code de déontologie<sup>1</sup>, mais aussi par la *Loi sur les ingénieurs*<sup>2</sup>. C'est pour cette raison que l'Ordre des ingénieurs du Québec se penche sur la gestion des eaux par les municipalités.

Depuis maintenant quelques années, l'Ordre accorde une attention particulière aux enjeux environnementaux comme en témoigne son document *Énoncé de position et engagements en matière de développement durable*<sup>3</sup>. L'Ordre a également déposé un mémoire dans le cadre de la consultation sur une feuille de route montréalaise en économie circulaire de la Ville de Montréal et a participé à des consultations sur le bâtiment vert et intelligent<sup>4</sup>, menées par la Société québécoise des infrastructures.

Notre Énoncé de position rappelle l'urgence de réduire l'empreinte humaine sur l'environnement et de lutter aujourd'hui contre les changements climatiques afin d'assurer l'avenir des générations futures en mettant les ingénieures et ingénieurs au cœur de la solution. La gestion durable de l'eau, la contamination des sols et de l'eau ainsi que la protection des écosystèmes sont des enjeux mentionnés dans l'Énoncé comme nécessitant une attention particulière de la part de l'Ordre.

L'Ordre des ingénieurs du Québec salue la volonté de la Ville de Montréal de se doter d'une nouvelle stratégie de l'eau, la dernière étant échue depuis 2020. Pour l'Ordre, la gestion des eaux touche à la fois la gestion des infrastructures, la protection du public et la protection de l'environnement.

Le présent document présentera les réflexions de l'Ordre sur certains des enjeux soulevés dans le document de consultation présenté par l'équipe du Service des eaux de la Ville de Montréal. Ces réflexions toucheront le maintien des actifs et le financement des infrastructures d'eau, les normes de constructions utilisées dans la planification des projets d'infrastructures de gestion des eaux, la mise en place de mesures visant une protection adéquate de la ressource et la nécessaire adaptation aux changements climatiques.

---

<sup>1</sup> *Code de déontologie des ingénieurs*, RLRQ c. I-9, r.6.1, art. 2.01

<sup>2</sup> *Loi sur les ingénieurs*, RLRQ c. I-9, art 1.1 al 3.

<sup>3</sup> ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (2023). *Énoncé de position et d'engagement en matière de développement durable*. En ligne. [https://e.issuu.com/embed.html?d=enonce\\_developpement\\_durable&u=oiq.qc.ca](https://e.issuu.com/embed.html?d=enonce_developpement_durable&u=oiq.qc.ca)

<sup>4</sup> ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (2021). *Mémoire de l'Ordre des ingénieurs du Québec dans le cadre de la consultation sur le bâtiment vert et intelligent*. En ligne. <https://www.oiq.qc.ca/publication/memoire-de-lordre-des-ingenieurs-du-quebec-dans-le-cadre-de-la-consultation-sur-le-batiment-vert-et-intelligent-bvi/>

# COMMENTAIRES

---

## Maintien des actifs

Dans son document de consultation, la Ville de Montréal souligne l'importance de son déficit de maintien des actifs lorsque vient le temps de parler des infrastructures de gestion des eaux. L'Ordre des ingénieurs du Québec estime qu'il est primordial que ce déficit soit résorbé. Que ce soient des affaissements de route causés par l'érosion des sols<sup>5</sup>, des bris de conduite d'eau causant des inondations<sup>6</sup> ou des accumulations d'eau dans des viaducs<sup>7</sup> à la suite de précipitations extrêmes, plusieurs interventions majeures sont à prévoir dans les prochaines années.

Afin de trouver une solution à ces défis, l'Ordre estime que les municipalités québécoises pourraient, par exemple, se doter d'un plan de maintien des actifs qui repose sur un diagnostic de son réseau de gestion des eaux, une priorisation des interventions à faire qui tiennent compte de l'aspect stratégique de certaines des infrastructures et échelonne les interventions à faire au sein d'un calendrier d'interventions. Ce plan pourrait aussi être utile pour éviter que les travaux de rattrapage n'entraînent des déficits de maintien des actifs au niveau d'infrastructures jugées névralgiques ou stratégiques. Évidemment, l'Ordre croit que si la Ville souhaite aller dans cette direction, la rédaction de ces plans devrait relever de professionnelles et professionnels dûment qualifiés.

Présentement, les villes doivent produire le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussée. Or, ce plan ne tient pas en compte l'ensemble des infrastructures des municipalités. Plusieurs des infrastructures vitales de la gestion de l'eau en sont ainsi exclues de même que les besoins de maintien des actifs qui y sont liés. L'Ordre estime souhaitable que la Ville se dote d'un plan exhaustif qui inclut l'ensemble de ses actifs liés à la gestion de l'eau.

Les capacités financières des municipalités étant limitées, l'Ordre souligne l'importance que le monde municipal québécois se réunisse avec ses partenaires des autres paliers de gouvernement afin de trouver une solution pérenne et durable au financement de la gestion des eaux par les municipalités. L'Ordre croit important que l'ensemble des composantes du financement soient examinées par les parties prenantes.

Par exemple, les programmes de financement venant des gouvernements reposent souvent sur le principe du financement par projet. Une fois que les enveloppes dédiées à une municipalité sont épuisées, celle-ci doit trouver d'autres sources de financement pour mener à terme les projets qui ne pourront pas bénéficier de ce financement<sup>8</sup>. Une idée qui pourrait être examinée serait de baser le

---

<sup>5</sup> DUSSAULT, Lila (2022). Fermeture de l'avenue Papineau en direction sud. En ligne.

<https://www.lapresse.ca/actualites/2022-03-21/affaissement-de-la-chaussee/fermeture-de-l-avenue-papineau-en-direction-sud.php#>

<sup>6</sup> PAYANT, Camille (2023). *Des inondations causées par une conduite d'eau qui devait être changée d'ici 3 ans*. En ligne.

<https://www.tvnouvelles.ca/2023/07/28/en-video--un-bris-daqueduc-majeur-force-levacuation-de-plusieurs-residents>

<sup>7</sup> GELPER, Naomie (2023). *Des accumulations d'eau perturbent le retour à la maison*. En ligne.

<https://journalmetro.com/actualites/3123198/des-accumulations-deau-perturbent-le-retour-a-la-maison/>

<sup>8</sup> QUÉBEC (2023). *Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023*. En ligne.

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/primeau/GUI\\_PRIMEAU\\_2023.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/primeau/GUI_PRIMEAU_2023.pdf)

financement non pas par projet, mais selon le plan exhaustif discuté précédemment. Cette idée pourrait aider les municipalités à mieux répartir leur aide au travers des différents projets nécessitant des interventions et faciliterait les interventions imprévues à la suite de bris ou de débordement des capacités du réseau.

Un autre élément qui aiderait au maintien des futurs actifs de gestion des eaux serait de réviser les critères de sélection des soumissionnaires afin d'y prioriser des critères sur la qualité des ouvrages. L'Ordre est d'avis qu'une meilleure qualité de conception est bénéfique à chaque étape du cycle de vie de l'ouvrage tout en permettant de sauver de l'argent et du temps et d'assurer une meilleure protection du public<sup>9</sup>.

Évidemment, des changements de ce type devront se faire dans un esprit collaboratif avec les différentes parties prenantes, ceci afin de mettre en place une solution pérenne et durable au financement des infrastructures d'eau des municipalités permettant d'assurer la fin des déficits de maintien des actifs des réseaux de gestion des eaux.

#### **Recommandation n° 1**

Réunir ses partenaires municipaux et d'autres paliers de gouvernement dans le but de trouver une solution pérenne et durable aux financements des infrastructures d'eau.

#### **Recommandation n° 2**

S'assurer qu'un plan de rattrapage du déficit de maintien des actifs soit en place et qu'il identifie les infrastructures névralgiques et les interventions prioritaires à apporter à son réseau.

### **Révision des normes de construction et d'entretien des infrastructures**

Certaines normes de construction ou d'entretien des infrastructures nécessitent des révisions afin d'assurer que les ouvrages municipaux seront en mesure de faire face à la réalité des changements climatiques. Par exemple, c'est le cas pour les courbes intensité-durée-fréquence (« IDF »).

Les courbes IDF sont l'un des indicateurs utilisés dans la planification des besoins et la construction d'infrastructure de gestions des eaux. Ces courbes se basent sur des données historiques et permettent d'estimer l'intensité de certaines précipitations en fonction de leur durée et de leur fréquence (ou période de retour). Cette période de retour peut aller typiquement de deux ans, ce qui indiquerait une fréquence élevée, à 100 ans pour les événements avec les fréquences les plus rares.

Par le passé, ces courbes étaient suffisamment fiables à des fins de conception d'ouvrages. Mais, les effets des changements climatiques remettent en question leur viabilité. En effet, les scientifiques constatent que les changements climatiques augmentent l'intensité et la fréquence des précipitations extrêmes.

---

<sup>9</sup> ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (2022), *Favoriser les meilleures conditions d'exécution des projets de construction, Guide de bonnes pratiques*. En ligne. [https://www.oiq.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/Guide-OIQ\\_Favoriser-meilleures-conditions-execution-construction\\_2022-02.pdf](https://www.oiq.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/Guide-OIQ_Favoriser-meilleures-conditions-execution-construction_2022-02.pdf)

Selon une étude parue en 2013, les épisodes de précipitations extrêmes qui avaient historiquement une période de retour de 20 ans ont désormais une période de retour de six ans<sup>10</sup>. Ceci correspond à une fréquence, pour les mêmes événements, trois à quatre fois supérieurs à celle que l'on constatait auparavant. Une seconde étude, parue en 2020, examinait de son côté ce même phénomène, mais pour les événements qui ont une période de retour de 100 ans<sup>11</sup>. Les résultats de l'étude indiquent que la fréquence de ces événements a elle aussi drastiquement augmenté et que ces événements auraient désormais une période de retour de 20 ans en Amérique du Nord, donc que leur fréquence a quintuplé par rapport aux données historiques.

Le gouvernement du Québec est vraisemblablement au fait du problème et propose depuis peu différentes majorations importantes des courbes IDF selon la durée de vie prévue de l'ouvrage et la durée des précipitations<sup>12</sup>. Il impose d'ailleurs dans certains cas de majorer de 18 % la valeur des courbes IDF actuelles pour tout événement dont la période de retour est supérieure à deux ans<sup>13</sup>. Comme les effets des changements climatiques iront vraisemblablement en s'accroissant, il est important que ces majorations soient revues périodiquement afin qu'elles correspondent aux besoins des personnes conceptrices d'ouvrages. De son côté, la Ville de Montréal s'est dotée d'un règlement en la matière qui prévoit une majoration de 10 % pour les événements avec une période de retour de 25 ans<sup>14</sup>.

Comme mentionné plus tôt, la révision des courbes IDF n'est qu'un exemple des adaptations qui doivent être appliquées aux normes de construction afin de tenir compte de l'effet des changements climatiques. L'Ordre estime qu'il serait pertinent que Montréal examine l'idée d'un comité scientifique qui aurait comme mission d'assurer une révision périodique des normes de constructions et prévoit les majorations nécessaires pour que nos infrastructures puissent faire face efficacement aux changements climatiques. Sur ces questions, Montréal travaille actuellement avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), un réseau d'expertise qui vise le développement de pratiques et de politiques supportant la gestion durable et économique des infrastructures, mais aussi la compétitivité entre les entreprises. De son côté, le comité scientifique proposé se concentrerait plutôt sur la réalité spécifique de Montréal et ses besoins d'adaptations aux changements climatiques.

### **Recommandation n° 3**

**Constituer un comité scientifique qui aurait la mission de faire des recommandations afin de rendre les normes de construction plus adaptées pour lutter contre les effets des changements climatiques.**

---

<sup>10</sup> KHARIN, V. V., F. W. Zwiers, X. Zhang, and M. Wehner. 2013. "Changes in temperature and precipitation extremes in the CMIP5 ensemble." *Clim. Change* 119 (2) : 345–357. <https://doi.org/10.1007/s10584-013-0705-8>.

<sup>11</sup> MARTEL, J.-L., A. Mailhot, and F. Brisette. 2020. "Global and regional projected changes in 100-yr subdaily, daily, and multiday precipitation extremes estimated from three large ensembles of climate simulations." *J. Clim.* 33 (3) : 1089–1103. <https://doi.org/10.1175/JCLI-D-18-0764.1>.

<sup>12</sup> QUÉBEC (2023), *Complément d'information sur les ouvrages de gestion des eaux de pluviales et leur conception*. En ligne. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/pluviales/fiches/Section06-PGO-02-UsagePGO.pdf>

<sup>13</sup> *Code de conception d'un système de gestion des eaux pluviales admissible à une déclaration de conformité*, RLRQ c. Q -2, r.9.01, art. 22

<sup>14</sup> MONTRÉAL (2023), *Gestion durable de l'eau*. En ligne.

[https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,81367601&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,81367601&_dad=portal&_schema=PORTAL)

## Remplacement et mise à niveau des infrastructures afin de limiter les fuites

Dans son document de consultation, la Ville de Montréal estime qu'en 2020, 26 % de l'eau distribuée, soit 132 millions de mètres cubes, a été perdue à cause de fuites tant dans le domaine public que privé. La Ville estime que 10 000 litres d'eau peuvent être perdus quotidiennement à cause d'un seul branchement défectueux au réseau aqueduc et que 20 % des bâtiments sur son territoire ont des appareils de plomberie qui fuient, ce qui pourrait représenter un gaspillage quotidien de 500 litres d'eau.

Puisque ces fuites surviennent sur des propriétés privées, la Ville de Montréal ne peut pas intervenir directement et doit se fier au bon vouloir des propriétaires des lieux. Afin de réduire les fuites et d'assurer une meilleure utilisation de la ressource, l'Ordre juge pertinente la mise en place de mesures encourageant les propriétaires à remplacer ou à réparer leurs appareils de plomberie défectueux. Un exemple de mesure en ce sens déjà mise en place à Montréal concerne le remplacement des conduites en plomb par les propriétaires privé prévu au règlement municipal 20-030. Il est important que la Ville examine les différentes actions qu'elle peut mettre en place afin d'atteindre son objectif de réduction des fuites.

### Recommandation n° 4

Mettre en place des mesures visant à encourager la mise à niveau des canalisations et des appareils de plomberie défectueux du domaine privé.

## Réduction des surfaces imperméables

La gestion des eaux de pluie et du ruissellement qui en découle est un enjeu majeur pour Montréal et qui sera complexifié par les impacts projetés des changements climatiques. En effet, la capacité des réseaux d'égouts vieillissants est déjà surchargée lors d'épisode pluvieux intense, entraînant des refoulements d'égouts et des inondations de surface.

Actuellement, une grande partie des eaux de pluies et de ruissellement sont dirigées vers le réseau d'égout puisque la majorité des surfaces au sol sont imperméabilisées par la présence d'asphalte ou de béton. Ces matériaux empêchent l'eau des précipitations d'être infiltrée sur place. Or, il faudrait viser le plus possible l'infiltration à la source des eaux de pluie. Plusieurs mesures peuvent être envisagées afin d'y parvenir, notamment l'aménagement de jardins de pluies et de cellules de biorétention ou, lorsque possible, de fossés végétalisés. Des arrondissements font déjà des aménagements de ce type sur leur territoire<sup>15</sup> et ces initiatives devraient être encouragées.

Une autre possibilité serait, lorsque possible, de rendre perméables les surfaces qui ne le sont pas. Par exemple, l'utilisation de matériaux poreux (béton perméable ou pavés alvéolés) devrait être privilégiée lors de la construction de stationnements. L'objectif de la Ville de Montréal devrait être que tous les futurs ouvrages n'ajoutent pas des eaux de ruissellement au réseau de gestions des eaux actuelles. De même, lorsque la situation se présente, les aménagements actuels devraient être revus afin de réduire les eaux de ruissellement qui résultent de la présence de ces aménagements. Actuellement, le règlement 20-030

---

<sup>15</sup> RIOPEL, Alexis (2022). *Une place publique montréalaise sert d'éponge lors de fortes averses*. En ligne.

<https://www.ledevoir.com/environnement/770053/une-place-publique-montrealaise-sert-d-eponge-lors-de-fortes-averses>

de la Ville de Montréal prévoit le remplacement de surfaces imperméables par des surfaces perméables. Des efforts accrus de sensibilisations auprès des propriétaires et visant à les aider à faire la transition de leurs surfaces imperméables vers des surfaces perméables pourraient être mis en place.

Ces actions sont des exemples de mesures que Montréal pourrait mettre en application sur son territoire et servent à illustrer une orientation souhaitable pour la future stratégie sur l'eau de la Métropole. D'autres actions pourraient être posées par la Ville afin d'arriver au même résultat ou un résultat similaire. Montréal devrait examiner l'ensemble de ces options.

Afin de mettre en place une gestion efficace des eaux de pluie et de ruissellement et diminuer les pressions causées par les événements de précipitations extrêmes sur les infrastructures publiques, il sera primordial que les propriétaires de ces espaces imperméables soient d'abord sensibilisés aux conséquences de ces surfaces sur le réseau de gestion des eaux, puis incités à les remplacer par des surfaces perméables ou, à tout le moins, à mettre en place des mesures favorisant l'infiltration des eaux pluviales sur place.

Comme les surfaces imperméables sont souvent source d'îlots de chaleur, réduire leur présence au sein de la Ville aidera aussi à la lutte contre ces îlots et aura des effets bénéfiques secondaires comme l'augmentation de la biodiversité et l'accès à plus d'espace vert pour la population. Des études montrent que la présence d'îlots de chaleur dans les grandes villes crée une atmosphère moins stable qui aurait comme effet d'augmenter la fréquence<sup>16</sup> et l'intensité<sup>17</sup> des périodes de précipitations extrêmes.

#### **Recommandation n° 5**

Examiner l'ensemble des moyens d'action à sa disposition afin d'augmenter l'infiltration des eaux de pluie sur les terrains privés et publics.

### **Récupération et utilisation des eaux de pluie**

Les eaux de pluie, malgré qu'elles n'aient pas été traitées, peuvent être utilisées de différentes façons plutôt que d'être redirigées vers le système de gestion des eaux pluviales de la Ville. Par exemple, elles peuvent être utilisées pour l'arrosage des plantes ou, encore, dans des procédés industriels.

La Ville de Montréal pourrait mettre en place un programme qui inciterait sa population ainsi que les industries, commerces et institutions à se doter de système de récupérations et d'utilisation des eaux de pluie.

#### **Recommandation n° 6**

Mettre en place des initiatives pour encourager la récupération et la réutilisation des eaux de pluie.

---

<sup>16</sup> MARELLE, L., G. Myhre, B. M. Steensen, Ø. Hodnebrog, K. Alterskjær, and J. Sillmann. 2020. "Urbanization in megacities increases the frequency of extreme precipitation events far more than their intensity." *Environ. Res. Lett.* 15 (12) : 124072. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/abcc8f>.

<sup>17</sup> LI, Y., H. J. Fowler, D. Argüeso, S. Blenkinsop, J. P. Evans, G. Lenderink, X. Yan, S. B. Guerreiro, E. Lewis, and X.-F. Li. 2020. "Strong intensification of hourly rainfall extremes by urbanization." *Geophys. Res. Lett.* 47 (14): e2020GL088758. <https://doi.org/10.1029/2020GL088758>

## CONCLUSION

---

L'Ordre des ingénieurs accueille favorablement la volonté de la Ville de Montréal de se doter d'une nouvelle stratégie de l'eau, laquelle devrait contribuer à alléger les pressions croissantes que connaissent les infrastructures de gestion des eaux montréalaises et leur permettra de mieux faire face aux défis des changements climatiques.

L'Ordre espère que ses commentaires contribueront à la réflexion des membres de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur les actions à mener et les solutions à mettre en place pour assurer une gestion des eaux qui soit saine, responsable et tournée vers l'avenir.